

A.C.P SARL (AMENAGEMENT CREATION PISCINE SARL)

Société à responsabilité limitée au capital de 9 840 euros

Siège social : 26, Rue de l'Europe – 31850 MONTRABE

402 686 208 RCS Toulouse

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A 10 heures,
Au siège social de la société DIFFAZUR,

[...]

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

[...]

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Prise d'acte de la fin des fonctions de gérant de Gérard BENIELLI,
- Nomination d'une cogérante,
- [...]
- [...]
- [...]
- [...]
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la fin des fonctions de cogérant de la Société de Monsieur Gérard BENIELLI à la suite de son décès intervenue le 16 avril 2025.



DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide de nommer en qualité de cogérante pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

Madame Monique RICHARD BENIELLI

Née le 10 décembre 1931 à TORPES (25),

De nationalité française,

Demeurant 1857, Route des Pugets – 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR,

La cogérante exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La rémunération de Madame Monique RICHARD BENIELLI pourra être fixée par une décision ultérieure et cette dernière pourra dès à présent prétendre au remboursement des frais, sur présentation de justificatif, qu'elle aura engagés pour le compte de la Société.

Madame Monique RICHARD BENIELLI déclare qu'elle accepte les fonctions de cogérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

[...]

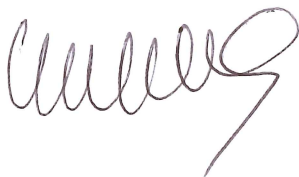
SEPTIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les cogérants ont dressé et signé le présent extrait de procès-verbal.

Madame Monique RICHARD BENIELLI

Cogérante non associée



Monsieur Olivier NOURY

Cogérant non associé

